



ARRETE MUNICIPAL Portant autorisation d'occupation du domaine public

Commune de MAREST SUR MATZ
14 ROUTE DE COMPIEGNE
60490 MAREST SUR MATZ

Département OISE
Arrondissement COMPIEGNE
Canton THOUROTTE

Arrêté N° 2024.13

Le maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212.2 et L.2213 ;
Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.113.2 ;
Vu le code Pénal et notamment ses articles ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;
Vu la demande en date du 19/03/2024 de Monsieur VERNEY Florian Secrétaire de l'Association
MAREST-EN-FÊTES , sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public;

ARRÊTE

Article 1: l'association MAREST-EN-FÊTES est autorisée à occuper le domaine public :
Chemin des Etangs le 29 juin 2024 de 11h à 19h à l'occasion de la manifestation nommée :
Le rendez-vous des Marestois

Article 2: Le pétitionnaire est responsable de tout incident ou accident pouvant résulter de
cette occupation. Il s'assurera de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les
accidents, notamment par la signalisation de celui-ci de jour comme de nuit.

Article 3: Cette autorisation est révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre
public ou de la circulation l'exige

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 5: Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à MAREST SUR MATZ

Le 09/04/2024



Le Maire, Christian LÉPINE

Signature et cachet